



OCLT : Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Maintenir ou restaurer la qualité et les fonctionnalités de l'hydrosystème

Préserver les espèces d'intérêt communautaire

ODD : Contribuer au maintien des surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Participer à l'amélioration de la gestion qualitative de l'eau

Favoriser la restauration des fonctionnalités du réseau hydraulique

Proposer une gestion des niveaux d'eau compatibles avec les enjeux faunistiques

Créer ou restaurer des corridors écologiques

Favoriser la libre circulation des espèces

Participer à l'amélioration des capacités d'accueil pour les espèces animales

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la qualité biologique des zones en eau. - améliorer les conditions d'accueil pour les espèces notamment l'avifaune (zones d'alimentation) - améliorer le fonctionnement du réseau hydraulique dans le marais salé : - lutter contre l'envasement des chenaux par une bonne circulation d'eau
HIC visés	Lagunes côtières* (1150), Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3)
EIC visées	Alose feinte, Loure d'Europe Aigrette garzette, Avocette élégante, Cigogne blanche, Echasse blanche, Spatule blanche
Territoires	Marais à poissons
Surface	2 950 ha
Actions liées	O2, O3, M8

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2009-2010 : localisation des fossés à poissons réhabilités sur les communes de Nieulle-sur-Seudre, Saint-Just-Luzac et Le Gua

Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Plus d'un tiers des marais de Seudre, soit 2 950 ha, a évolué vers l'activité de « fossés à poissons » à partir des anciennes structures de marais salants. Composés aux deux tiers de prairies et d'un tiers d'eau, les « fossés à poissons » représentent près de 1 000 ha de plans d'eau. Ils sont en général constitués de fossés où se concentrent les poissons et de zones plates qui accueillent les juvéniles. La profondeur est comprise entre 0,5 et 2 m et la largeur avoisine les 5 m. Chaque entité hydraulique est privée et le bon renouvellement de l'eau est assuré par un ou plusieurs ouvrages en fonction des marées.

Les fossés à poissons sont une spécificité locale et jouent un rôle écologique majeur (nourriceries, production de biomasse, zones tampons, refuge pour l'anguille) mais aussi économique et culturel. La gestion et l'entretien adaptés de ces milieux permettent d'accroître les ressources pour plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et contribuent à la fonctionnalité du réseau hydraulique (entrée régulière d'eau salée).

Cette action vise à préserver et entretenir ces habitats particuliers qui sont de plus en plus abandonnés.

Rq : Dans ce sens, un projet à petite échelle de remise en état des fossés à poissons a été mis en œuvre par l'Association Syndicale Autorisée de Réhabilitation des Fossés à Poissons de Seudre et Oléron. Les propriétaires financent à hauteur de 20% et s'engagent à respecter un cahier des charges pour la gestion des fossés. Il s'agit par la suite d'arriver à entretenir de manière régulière ces fossés afin de ne pas réitérer tous les dix ans des actions de réhabilitation coûteuses. Cette démarche passe par le maintien d'activités extensives viables qui entretiennent ces milieux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

La gestion courante des fossés à poissons passe par deux actions complémentaires :

- la gestion régulière des niveaux d'eau qui permet de renouveler régulièrement l'eau et de limiter les crises de dystrophie
- le curage des fossés à poissons qui « rajeunit » le milieu et limite l'envasement

Cependant, il ne s'agit en aucun cas de réhabiliter l'ensemble des fossés à poissons du territoire, certains bassins abandonnés étant utilisés comme site de nidification. **L'intérêt écologique devra être le seul à motiver cette réhabilitation.**

Il semblerait judicieux d'intégrer cette action dans la démarche existante portée par l'Association de Réhabilitation des Fossés à Poissons qui a déjà mis en place un cahier des charges pour l'entretien et la gestion des fossés à poissons. Ce dernier pourra être repris et complété afin d'intégrer les préconisations Natura 2000.

Gestion des niveaux d'eau dans les fossés à poissons

- Interdiction de tout apport de produit phyto ou zoo sanitaire et de tout aliment et fertilisant dans les zones en eau.
 - favoriser la croissance du *Ruppia maritima*
- Assurer le bon renouvellement d'eau qui favorise la biodiversité et conditionne la qualité du milieu.
- Conserver un niveau d'eau minimum dans les marais et sur les plats pour permettre aux oiseaux de venir se nourrir.
- Éviter d'évacuer l'eau douce en grande quantité en période d'affinage afin que les ostréiculteurs conservent une eau de bonne qualité. On recherche l'effet tampon : accumulation de l'eau douce durant l'hiver et rejets progressifs durant le printemps.
- Maintenir un niveau d'eau élevé qui favorise la survie des poissons l'hiver.

Printemps / Été

- Pendant les marées de vive-eau :

Entrée d'eau à toutes les malines ce qui évite les crises dystrophiques en période estivale et favorise l'installation du *Ruppia*. En cas de crise, circonscrire le problème en isolant le fossé et en relâchant l'eau parcimonieusement.

- Pendant les marées de morte-eau :

Maintien d'un niveau d'eau y compris sur les plats

Automne / Hiver

- Éviter de lâcher de l'eau dessalée pendant le mois de décembre, période d'affinage des huîtres.
- Évacuation de l'eau superficielle (facultatif).
- Conserver un fort niveau d'eau.

Restauration et entretien des fossés à poissons par curage

Préconisations :

- Conserver dans la mesure du possible le schéma originel du linéaire
- Curer selon le principe vieux fonds/vieux bords
- Ne pas créer de nouveaux fossés à poissons
- Maintenir les zones de plat
- Étalement des vases issues du curage
- Éventuellement, rouler les déblais en renfort de digue
- Essayer de créer une pente vers la prise d'eau pour faciliter les assecs
- Les fosses d'hivernage (zones de profonds) sont autorisées
- fréquence d'entretien préconisée 6-7 ans

- Curage à partir d'un seul côté des fossés et canaux, en laissant en l'état la rive opposée à celle où se fait le curage afin de maintenir la végétation rivulaire existante constituant un corridor écologique
- Réaliser les travaux d'entretien préférentiellement entre le 15 août et le 1er novembre
- Evacuation ou régilage des matériaux. Les produits de curage des fossés et canaux sont épandus à proximité immédiate de ces derniers, sans boucher les baisses, dépressions, mares ou abreuvoirs et sans obstruer les éventuelles connections hydrauliques existantes entre le fossé et des chemins d'eau ou dépressions inondables situés sur la parcelle. Sur certains milieux, les boues seront déposées à une distance supérieure afin de conserver leur caractère inondable.
- Faire « valanguer »¹ le fossé avant de mettre à sec de façon à permettre le départ des poissons

Restauration des ouvrages hydrauliques sur les fossés à poissons

Cette mesure devra faire l'objet d'un diagnostic précis des ouvrages en fonctionnement (en eau mais pas sous l'eau).

Un groupe de travail pourra être mis en place afin d'adapter au cas par cas les préconisations.

Les ouvrages étanches et globalement en état feront l'objet d'une restauration (reprise des joints, remise en place des pierres accessibles, réfection de la digue). Les ouvrages les plus dégradés seront remplacés par un ouvrage neuf. Le diamètre du tuyau sera adapté à la surface de fossés à alimenter. Suivant les possibilités techniques et les coûts, la réutilisation des pierres des anciens ouvrages pourra être envisagée afin de maintenir le caractère typique des ouvrages de marais. Il est fortement conseillé de réaliser des ouvrages de prises d'eau disposant d'un double moine (une tête béton dans le chenal et l'autre dans le fossé). Il est recommandé de placer l'ouvrage à mi-hauteur.

Préconisations minimales :

- diamètre d'ouvrage entre 200 et 315 mm

Les ouvrages permettant l'assèchement du marais, les couets, sont placés au point le plus bas de la prise. Ils permettent le fonctionnement traditionnel du marais par un assèchement progressif de l'unité hydraulique. Certains sont en très mauvais état, perdus (enfouis dans la vase...) ou inexistantes. Ils seront remplacés à l'identique par des tuyaux PVC. Le couet est conseillé pour des vannes trop basses.

Gestion et entretien du réseau et des ouvrages hydrauliques

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale selon les préconisations - Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage selon les préconisations - Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale selon le respect du cahier des charges - Curage manuel ou mécanique selon les préconisations précédentes - Evacuation ou régilage des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur de valeur probante équivalente
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de travaux entre le 15 juillet et le 1^{er} novembre - Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60% - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

¹ Se dit aussi « varanguer » : Succession de vidange et de remplissage du fossé

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau.

Seules les parcelles intégrées dans le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Réhabilitation des Fossés à Poissons de Seudre et Oléron sont éligibles à cette action.

Un accord devra être trouvé entre les propriétaires riverains pour l'épandage des boues de curage.

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires privés, syndicats de marais, associations foncières, collectivités, exploitants

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Association Syndicale Autorisée de Réhabilitation des Fossés à Poissons de Seudre et Oléron, CREA, association ou collectivités responsables de l'entretien, Chambre d'Agriculture 17, associations de protections de la nature, Forum des Marais Atlantiques, associations des propriétaires.

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Coût indicatif unitaire prévisionnel

Curage : 1,5 à 2€/m

Construction d'un ouvrage de prise d'eau (diamètre 300) : 3792€

Construction d'un ouvrage de prise d'eau (diamètre 400) : 3873€

Restauration à l'identique d'un ouvrage de prise d'eau de petite taille : 2840€

Restauration à l'identique d'un ouvrage de prise d'eau de moyenne taille : 3840€

Restauration à l'identique d'un ouvrage de prise d'eau de grande taille : 4640€

Rq : une réflexion devra être menée afin d'estimer et chiffrer le temps passé par le gestionnaire pour la manipulation des ouvrages afin de maintenir les niveaux d'eau préconisés.

Budget prévisionnel : il est difficile d'estimer la surface de fossés à poissons à réhabiliter.

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Linéaire de fossés réhabilités
- Nombre d'ouvrages réhabilités
- Nombre de contrats et de chartes signés

Indicateurs de performance :

- Evolution de la fonctionnalité du milieu (suivi des anguilles)
- Evolution des populations d'oiseaux